

Où vont nos patois ?

Autor(en): **Burnet, Paul**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **L'ami du patois : trimestriel romand**

Band (Jahr): **14 (1986)**

Heft 53

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-241565>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

OU VONT NOS PATOIS ?

J'ai lu avec attention et curiosité l'article paru sous ce titre dans le No 52 de "L'AMI DU PATOIS". L'auteur Louis Sudan d'abord instituteur à Matran, puis directeur de l'Ecole secondaire de Châtel-St-Denis, s'en tient surtout à cet aspect du problème : Patois et Ecole... cohabitation du patois et du français dans l'enseignement. Quelle devait être l'attitude du maître et de l'autorité scolaire en 1929 ?

Cette question m'a remis en mémoire un article que j'avais écrit dans le "Conteur Romand" de juillet-août 1968, suite à l'interview radiophonique où Mlle Marie Métrailler raconte que lorsque son père était instituteur à Evolène, il disait à ses écoliers :

"Mes enfants, la langue française est une langue très belle;
"en la parlant en dehors de l'école, vous risquez de la gâter
"par des tournures ou des mots patois traduits à demi. Alors,
"à la maison, au village, aux champs, parlez le patois. En
"classe, nous étudierons et parlerons un français aussi pur
"et correct que possible.

Le saint homme !... qui aurait mérité les Palmes académiques françaises et l'insigne d'or des "Mainteneurs" patoisants.

Le résultat, désirez-vous le connaître ? Il nous est donné par la plume de l'écrivain Maurice Zermatten, dans un article paru à la Gazette de Lausanne, le 19 juin 1968 :

"Oui, Evolène seule, et qu'elle en soit louée ! ose encore
"parler patois à ses enfants..... Un petit peuple refuse d'être
"infidèle à lui-même.

Et l'écrivain valaisan ajoute :

"René Morax me disait un jour combien il admirait la pureté
"du français parlé par les Evolénards".

La raison ? L'attitude de l'instituteur Métrailler. Si, dans le monde de l'enseignement, il s'était trouvé beaucoup d'hommes de cette clairvoyance, le patois, hélas ! ne serait pas au point où il en est.

Revenons-en à notre étude de 1929 où Louis Sudan rappelle que les grands pédagogues du siècle passé ont combattu le patois... mais qu'il y eut tout de même quelques rares exceptions.

J'en connais une : le professeur, Dr Alexandre Daguet, histo-

rien, pédagogue, puis professeur à Fribourg et à l'Académie de Neuchâtel, directeur de l'Ecole Normale du Jura qui fut fondateur, en 1865, puis rédacteur durant 25 ans du journal "L'Educateur". C'est en cette qualité qu'il reçut la lettre suivante qu'il accompagna de sa note personnelle. (La dernière phrase est catégorique !)

"Riez près Cully, le 23 août 1865.

"Nous ne sommes plus au temps où le Département de l'Instruction publique du canton de Vaud devait interdire aux régents d'enseigner en patois, dans leurs écoles. Non, mais en revanche, aujourd'hui, il serait fort à désirer que l'emploi de cet idiome pût être défendu aux parents envers leurs enfants. Peut-être aussi la même défense sera-t-elle utile dans les autres cantons français (1)

A. Clément-Rochat, instituteur

"(1) Nous avons inséré cet article pour la liberté des opinions. Mais il nous est impossible d'en partager les principes ni quant à l'effet du patois, ni quant à la possibilité d'une défense à cet égard. Les droits des gouvernements ne vont heureusement pas jusqu'à arracher à un peuple sa langue.

A.D.

Comme nous est annoncée la reprise de ce sujet dans le prochain "AMI DU PATOIS", je profiterai de l'occasion pour donner quelques précisions au sujet des néfastes examens pédagogiques des recrues.

Paul Burnet

REGRETS — ESPOIR

Dans l'Ami du Patois, No 1, de mai 1973, on peut lire ceci, en page une :

".... ce premier numéro ne veut être qu'un tableau de nos organisations romandes de Patoisants.... un lien entre nos associations cantonales, nos sociétés régionales ou amicales. Il importe, en effet, que nous soyons renseignés sur ce qui se fait, dans notre domaine propre, sur le plan romand. Vous êtes donc invités, associations, sections et membres, à nous donner de vos nouvelles, à nous dire vos projets, à nous rendre compte de vos réalisations".

Eh bien, alors que nous sont donnés les moindres détails concernant l'Amicale de Savigny Forel, force nous est de constater